

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY

Siège : Rue des 4 éléments - Pompey

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**

Séance du 26 septembre 2019

Le Conseil de Communauté du Bassin de Pompey s'est réuni en séance ordinaire, le **26 septembre 2019 à 20h30, à L'Espace Multi Services Intercommunal**, sous la présidence de Laurent TROGRIC, Président, après convocation légale adressée le **20 septembre 2019**. Le secrétariat de séance a été tenu par M. DETHOU (Champigneulle).

Présents	
<i>Bouxières-aux-Dames</i>	MME DIDRAT-SŒUR – M. FLAMAND – M. MACHADO
<i>Champigneulle</i>	M. DETHOU – MME PLAYE – MME SCHREIBER – M. VERGANCE
<i>Custines</i>	M. JULIEN
<i>Faulx</i>	MME LEPRUN (suppléante de M. GRANDIEU)
<i>Frouard</i>	M. BARTOSIK – M. BECKER – MME FOUET – M. GRANDBASTIEN – MME ROTA – M. TRANCHINA
<i>Lay-St-Christophe</i>	MME BEGORRE-MAIRE – M. MEDART
<i>Liverdun</i>	M. BERNARDO – M. DOSE – MME GUENSER
<i>Malleloy</i>	MME DOUGOUD
<i>Marbache</i>	M. MAXANT
<i>Millery</i>	M. BERGEROT
<i>Pompey</i>	M. TROGRIC – M. FALCETTA – MME GEOFFROY – M. KUHN
<i>Saizerais</i>	M. HALLIER
Absents représentés	
<i>Bouxières-aux-Dames</i>	MME RASCAGNERES GARCIA à M. FLAMAND
<i>Champigneulle</i>	M. FELICANI à MME SCHREIBER M. MARLIN à MME PLAYE MME SCHWARZ à M. DETHOU
<i>Custines</i>	MME HENRY à M. JULIEN
<i>Frouard</i>	MME DROUOT à M. GRANDBASTIEN
<i>Pompey</i>	MME VILLEMIN à M. FALCETTA
Excusés	
<i>Custines</i>	M. VERY
<i>Liverdun</i>	MME DILLMANN – M. HUET – M. KOCH
<i>Montenoy</i>	M. POINT

N°21 – DB du 26/09/2019

Rapporteur : M. BERGEROT

Zone Artisanale de Saizerais – Vente d'un terrain à la SCI REMEPI

L'entreprise PINHEIRO est spécialisée dans la réalisation de travaux de revêtement des sols et des murs.

L'entreprise individuelle, fondée en 2011 par Monsieur Remy PINHEIRO, est actuellement basée 10 rue de Liverdun à Saizerais. L'entrepreneur souhaite créer un bâtiment de 375 m² afin d'optimiser le stockage de son matériel et ses machines et une partie bureau sur la zone d'activité Haute Epine de Saizerais.

Le bâtiment prévu est envisagé sur une superficie de 3 600 m². Il est prévu également que Monsieur PINHEIRO construise son logement dans la limite de 30% du bâtiment total comme l'impose le règlement de la ZAE Haute Epine.

L'entreprise compte deux salariés en plus de Monsieur PINHEIRO. Il envisage de recruter du personnel en fonction de la poursuite de son développement. Le projet foncier et immobilier sera porté par la SCI REMEPI qui sera créée spécifiquement pour ce projet.

Conformément à l'article L2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le service des domaines a été saisi et a donné un avis conforme.

Je vous laisse le soin d'en délibérer.

Délibération

- Vu le rapport soumis à son examen,
- Après avis favorable des domaines,
- Après avis favorable de la Commission « Emploi et Développement Economique » du 09 septembre 2019,
- Après avis favorable du Bureau communautaire,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

AUTORISE la vente d'un terrain d'environ 3 600 m² à la SCI REMEPI, destinée à la construction d'un bâtiment de 375 m² sur la base de 23 € HT le m² et la signature de l'acte de vente devra intervenir dans les 24 mois,

AUTORISE le Président à signer toutes les pièces relatives au dossier.

DESIGNE l'étude notariale de Maître CHONE ET ASSOCIES comme conseil en charge d'établir les actes.

VOTE A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré en séance

le dit jour

Ont signé au registre tous
les membres présents

Pour copie conforme,

Le Président



Laurent TROGRIC